



SYNTEF-CFDT  
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail

ANACT, INTEFP

## RENCONTRE DE LA MINISTRE DU TRAVAIL AVEC LES OS LE 6 NOVEMBRE 2018

Le 6 novembre 2018, la Ministre a reçu l'ensemble des OS pour préciser sa vision sur la réforme à l'œuvre dans les services et les priorités d'action de notre Ministère. Le SYNTEF-CFDT vous rend compte des propos de la Ministre et vous informe de ses positions et revendications.

### I – LES MISSIONS

Pour la Ministre, si les DIRECCTES conservent leur rôle stratégique, leurs missions sont appelées à évoluer.

#### ➤ **Concernant l'Emploi :**

Selon la Ministre, la réforme vise à repositionner le rôle de l'Etat vu comme « stratège, développeur et régalien ». Cela implique des changements opérationnels et organisationnels des DIRECCTE.

La Ministre réaffirme que les politiques de l'Emploi restent de la compétence de l'Etat.

La réduction du périmètre d'intervention économique du Pôle 3<sup>E</sup>, incarnée par un nouveau « service économique régional » au sein de chaque DIRECCTE, achève ce que la Loi NotrE a initié en vue de « clarifier » les compétences entre l'Etat et la Région.

L'évolution du Service public de l'emploi vers un service élargi à l'Insertion, plus large dans sa composition, permettra d'assurer cette politique de l'emploi plus ambitieuse. Le lien Travail-Emploi est repris par la Ministre dans sa vision globale de la DIRECCTE qui allie les compétences de contrôle, de formation professionnelle et d'emploi. Selon elle, cela redonnera du sens à l'action et l'engagement des agents, à condition de repenser l'action des services en abandonnant des missions « *trop administratives* » et en confortant les missions à plus forte valeur ajoutée. Autrement dit : en mettant en œuvre Action Publique 2022...

#### ➤ **Concernant le champ Travail**

Pour la Ministre, l'Inspection du travail doit travailler sur de grandes priorités d'actions assorties d'objectifs de contrôle plus suivis :

- la lutte accrue contre le travail illégal et la fraude au détachement pour éviter tout dumping social « néfaste à notre économie ».
- l'égalité Homme/Femme : passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultat.

- la Santé Sécurité au Travail

#### **Le SYNTEF-CFDT :**

- **Dénonce sur le champ travail des Direccte la pression qui est clairement mise sur la ligne hiérarchique concernant les objectifs de contrôle, alors même que les agents évoluent dans un contexte de moyens sans cesse réduits.**
- **Constate, en dépit des affirmations de la Ministre, que les premières remontées « tous azimuts » des préfets de région témoignent déjà d'une dégradation de l'action des services.**
- **Réclame que les capacités d'intervention des DIRECCTE soient confortées pour déployer des politiques de l'emploi plus ambitieuses et plus inclusives assises sur le lien Travail-Emploi, conformément à notre courrier du 11 octobre.**
- **Réclame un bilan des réformes introduites depuis 3 ans avant toute nouvelle réorganisation de l'Inspection du travail.**

## **II – LES REORGANISATIONS**

La Ministre indique que les décisions de réorganisations ne seront prises qu'après leur passage en Conseil des Ministres et pas avant le 15 décembre 2018.

En termes de calendrier, l'étude d'impact de la réforme et les moyens de reclassement des agents sont à l'ordre du jour du CTS du 13 novembre 2018.

Le CTM du 28 novembre permettra quant à lui la présentation des travaux des Préfets aux OS.

Pour la Ministre, après la revue des missions nécessaire à l'adaptation de notre Ministère, la priorité sera de travailler à la mise en place d'une véritable GPEC dans le Ministère : le Secrétariat Général sera chargé de sa mise en œuvre.

#### **Le SYNTEF-CFDT demande :**

- **A connaître le cadrage ministériel et le positionnement de la Ministre sur ces projets préfectoraux.**
- **Un véritable plan de transformation des compétences, catégories A, B, et C confondues, à la hauteur de la réforme des organisations projetées.**
- **La prise en compte la reconnaissance indemnitaire des métiers, la valorisation des carrières et les parcours professionnels de tous les agents.**
- **Une méthode de mise en œuvre de ce plan respectueuse d'un dialogue social authentique et progressiste.**

### III – LES CONTROLEURS DU TRAVAIL

**La Ministre indique qu'un parcours professionnel doit être proposé aux Contrôleurs du travail.**

Un nouveau plan de transformation de l'emploi (PTE) n'est cependant pas à l'ordre du jour : le Secrétariat Général expertisera les parcours professionnels pouvant être proposés aux Contrôleurs à l'issue de la dernière session du CRIT. Les promotions seront uniquement assurées par liste d'aptitude et concours interne.

**Le SYNTEF-CFDT demande :**

- **A être informé du résultat de cette expertise.**
- **L'organisation d'une session complémentaire du CRIT 2018 (aucune réponse n'a été apportée par la Ministre à cette revendication).**
- **Plus largement, le SYNTEF-CFDT veut que la négociation en cours inclut la question de l'avenir des contrôleurs et de leur qualification, au regard du contexte global d'évolution des services**

### IV – LES EFFECTIFS

La Ministre indique que le Ministère du travail doit prendre sa place dans l'effort de réduction des déficits publics (-2,5 % de diminution de la masse salariale en moyenne par an). D'ici 2022, le solde net entre les départs en retraite de 2 000 agents et leur non remplacement permettra de recruter 1 000 agents sur la période. S'agissant des effectifs « emploi », ils doivent selon la Ministre s'apprécier au regard de la tutelle de Pôle Emploi, qui compte plus 50 000 agents.

**Pour le SYNTEF-CFDT, le renforcement du rôle des DIRECCTE est une nécessité qui implique des effectifs suffisants sur le champ Travail comme sur le champ Emploi au sein même du Ministère.**

**LE SYNTEF-CFDT restera exigeant sur ces recrutements et ses modalités, notamment sur le recours accru aux contractuels !**

